



Les acteurs publics et Contacts utiles

Les services de l'état

Le *Plan Orsec* est le plan de gestion de crise de la préfecture. Il est déclenché par le Premier ministre ou par le Préfet.

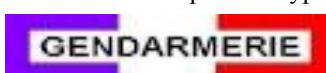


Les services de la Préfecture ont établi un inventaire des risques existant sur chaque commune, ils sont signalés dans le *Document départemental des risques majeurs* (DDRM).



Les services préfectoraux ont également institué un *PPRI* (Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations) sur tout le secteur bordant la Vilaine et subissant ses crues.

La *Gendarmerie* assure en cas de crise ses missions classiques de sécurité, de protection et de maintien de l'ordre en s'adaptant au type d'événement.



| | | | |
|-------------------|-----|----------------------------------|---------------|
| Urgences | 112 | GDF (sécurité dépannage) : | 0 810 433 035 |
| Pompiers | 18 | Dépannage sécurité électricité : | 0 810 333 035 |
| Gendarmerie | 17 | Météo France : meteofrance.fr | 3250 |
| SAMU | 15 | | |
| Urgences sociales | 115 | France Bleu armorique 103.1 FM | 103.1 FM |
| | | France Inter 1852 GO | 1852 GO |

Commune de Bréal-sous-Montfort

2, rue de Bruz - 35310 Bréal-sous-Montfort -
Tel. 02 99 60 41 58 Fax 02 99 60 07 57
mairie@brealsousmontfort.fr

Documents consultables en Mairie : Plan communal de sauvegarde, Plan local d'urbanisme, Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations.



Document
à conserver



Les risques majeurs à Bréal-sous-Montfort

édition 2012

**ADOPTER
LES BONS REFLEXES**



Introduction

| | |
|---------------------------------|---|
| Pourquoi un Dicrim | 3 |
| Qu'est-ce qu'un risque majeur ? | 4 |
| L'alerte | 5 |

Les risques à Bréal-sous-Montfort

| | |
|--|-----|
| Les risques naturels | |
| Inondation | 6-8 |
| Rupture d'un barrage | 9 |
| Sismique | 10 |
| Les risques météorologiques | 11 |
| la tempête | 12 |
| le grand froid | 13 |
| la canicule | 14 |
| Les risques technologiques | |
| Activité industrielle | 15 |
| transport de matières dangereuses et canalisation de matière dangereuse-Risque nucléaire | 16 |
| | 17 |
| Les risques infectieux | 18 |
| La commune – Le Plan communal de sauvegarde | 19 |
| Les acteurs publics – Contacts utiles | 20 |

Recensement des personnes sensibles, intégration de règles d'urbanisme...

la Commune réalise de nombreuses actions en fonction de ses missions, qui comprennent notamment l'information

préventive auprès des habitants. Cette information peut prendre plusieurs formes (Dicrim, réunion, exercices de terrain...). La dernière mesure récente est l'instauration d'un *Plan communal de sauvegarde* (PCS).

Comment fonctionne le PCS ?

Le PCS est un Plan Orsec à l'échelle communale.

Alors que les secours (Pompiers et Samu) s'occupent de protéger, de soigner, d'évacuer... le PCS a en charge la sauvegarde.

Le Poste de commandement communal (PCC) est la cellule de crise. Composé d'élus et d'agents municipaux, et dirigé par le Maire ou son représentant, il se réunit dans la mairie salle Bleuet dès l'activation du PCS.

Le PCC se coordonne avec ces services pour réaliser l'alerte et l'information de la population tout au long de l'évènement, mais aussi éventuellement l'évacuation, l'accompagnement, la mise à l'abri de la population, le soutien aux personnes fragiles, l'hébergement des sinistrés, la mise en place de déviations routières. La procédure est activée dès le déclenchement de l'alerte. Elle ne prend véritablement fin qu'au

retour à une situation normale qui peut prendre plusieurs mois.

Le PCC donne ses instructions aux six cellules de terrain (alerte-accueil communication, évaluation, intervention terrain, soutien accompagnement à la population, restauration et hébergement).

Les agents de la Commune apportent une aide logistique et administrative à la population, tout en assurant le maintien des services communaux essentiels (état civil...) dans le respect des règles de sécurité.

La Réserve Communale

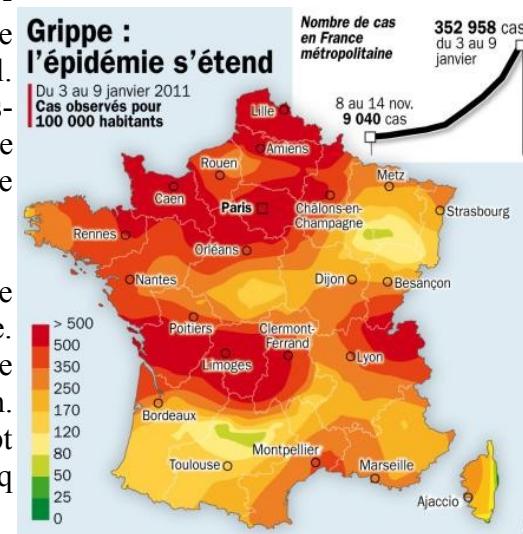
Les citoyens bénévoles, membres de la *Réserve communale de sécurité civile* sont associés aux opérations, en fonction des besoins et de leur disponibilité. Toute personne intéressée peut se s'inscrire auprès de la mairie (en mai 2012 elle compte déjà 20 personnes).



Le risque infectieux

On parle de *risque infectieux*, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de très grande ampleur) ou dans la population animale (épidémie). Parmi ces risques, le risque de pandémie grippale fait l'objet d'un plan national. Il est pris ici en exemple mais les dispositions applicables à la Commune peuvent être transposées pour un autre risque infectieux.

Qu'est-ce que la pandémie grippale ? La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de un à sept jours et les signes cliniques durent cinq



Les bons gestes/ les bons réflexes

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission de la grippe.

Lavez-vous et/ou désinfectez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.

Risque infectieux (pandémie...):

Lavez vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.

Utilisez des mouchoirs jetables

Lorsque vous éternuez, couvrez vous la bouche et votre nez avec votre manche ou un mouchoir en papier

Appelez votre médecin en cas de symptôme et le 15 en cas d'urgence.



Le mot du maire

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile »

(article de la loi du 13 août 2004)



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeur (DICRiM) a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être exposés à Bréal sous Montfort.

Notre commune peut être soumise à la survenance d'un phénomène exceptionnel mettant en péril les personnes et les biens.

La sécurité civile est l'affaire de tous et l'information préventive est essentielle pour acquérir, en situation d'urgence, les bons comportements face à un danger.

Je vous rappelle que notre Commune a déjà adopté son Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci vise à coordonner les actions de soutien et de sauvegarde de la population (hébergement, information...) menées par les services municipaux et les membres bénévoles de la Réserve communale de sécurité civile qui interviennent en complément des équipes de secours (pompiers, Samu...).

Avec ce DICRiM, vous avez entre vos mains un guide pratique des conduites à tenir, face aux principaux risques majeurs recensés par la préfecture pour notre commune.

Conservez-le précieusement. Relisez le de temps en temps. Apprenez les bons réflexes.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Joseph DURAND
Maire de Bréal-sous-Montfort

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement crée pour tous les citoyens un droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Qu'est-ce qu'un risque majeur?

Un **risque majeur** existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :
sa gravité : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants
sa fréquence : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

Synthèse des risques majeurs présents sur la commune de Bréal Sous Montfort

Risque météo : tempête, grand froid, canicule, orage, chute de neige et verglas.



inondation lente



aval d'un barrage



sismicité



activités industrielles



conduites fixes de matières dangereuses



transport de marchandises dangereuses

En cas de danger ou d'alerte

(1) Abritez-vous



(2) Ecoutez la radio : France bleu Armorique **103.1 Mhz**



(3) Respectez les consignes

N'allez pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Le risque Transport de matière dangereuse

La commune de Bréal met en place un plan iodé à déclencher en cas de menace nucléaire.

Même si tout est mis en œuvre pour prévenir un accident nucléaire, les pouvoirs publics et les exploitants se doivent d'envisager et de parer une telle éventualité. La distribution de comprimés d'iode est une mesure préventive qui s'inscrit dans ce cadre.



Les bons gestes/ les bons réflexes

- Si l'on est témoin de l'accident : donner l'alerte (Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre, 
- Rejoindre le bâtiment le plus proche : se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) si l'ordre en est donné. Si l'on ne trouve pas de bâtiment à proximité, et si le nuage毒ique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent,
- Se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer, se rapprocher d'un point d'eau, 
- Couper le gaz et l'électricité,
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre, (prévoir un transistor à piles) - FRANCE INTER G.O. 1852 m ou France BLEUE ARMORIQUE F.M. 103.1,
- Ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux,
- Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours,
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie,
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

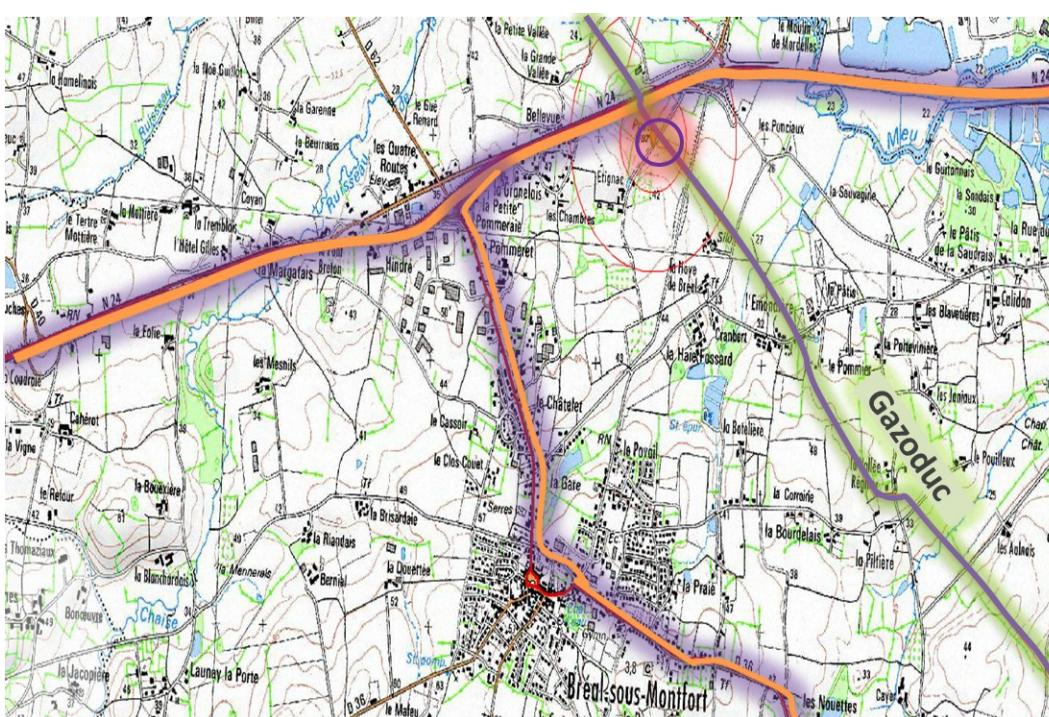


Le risque Transport de matière dangereuse

Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant sur voies routières, et par gazoduc de 80 mm de diamètre traversant la commune de Bréal sous Montfort.

Le territoire de la commune de Bréal sous Montfort est traversé à l'ouest par la RN24 ainsi que d'est en ouest par la RD 36 avec un flux important de transports de matières dangereuses. Certains de ces axes traversent une zone urbanisée.

Il peut donc à priori survenir en tout point de la Commune, mais seuls les principaux axes de circulation et de transport ont été ici retenus. Il peut produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.



L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes de sécurité et les mesures

de protection adaptées. L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque (risque météo, inondation...) ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé (accident de transport de matières dangereuses...).

Comment est transmise l'alerte?

En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon des voies adaptées :

- Médias classiques (radio, presse, télévision)



- Internet



- Message déposé dans les boîtes aux lettres



- Téléphone



- Véhicule sonorisé.



- Affiche



- Visite à domicile



Les bons gestes / les bons réflexes

En fonction du risque, veillez à respecter les consignes précisées dans les pages suivantes:

En bleu

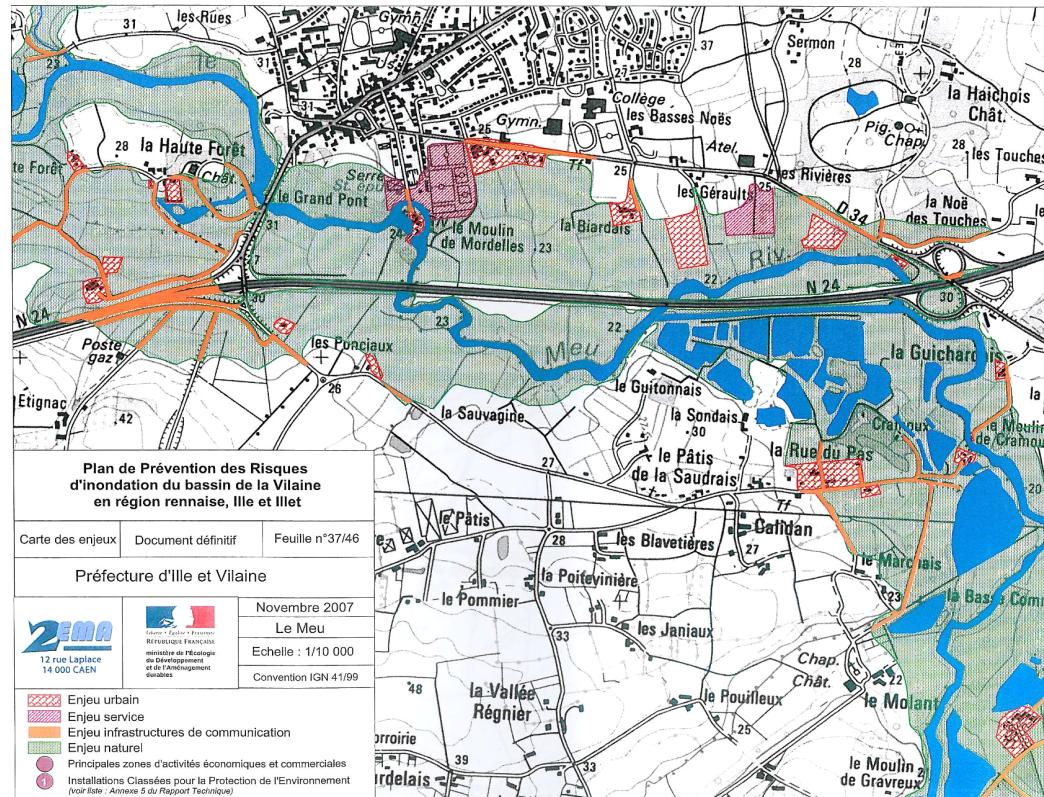
Pictogrammes A faire

En rouge

Pictogrammes A ne pas faire



Le risque Inondation



Les crues du MEU sont qualifiées de *crues lentes de plaine*. La vitesse de montée des eaux va de quelques centimètres à quelques décimètres par heure.

Les crues sont le plus souvent hivernales et les deux tiers de celles-ci se produisent dans la période de janvier à mars.

Historique des dernières crues

Station Bréal Mordelles Le Meu
Crues de référence - Station Bréal

crue du 23/01/1995 - 1.04 m
crue du 24/01/2001 - 1.17 m
crue du 05/01/2001 - 1.3 m



Le risque Industriel

L'accident dans une I.C.P.E.
(Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Il n'y pas d'installation classée SEVESO sur la Commune de Bréal sous Montfort ou à proximité directe. En revanche, la Commune compte des ICPE soumises à autorisation. Parmi ces ICPE, n'ont été retenues que celles présentant le risque le plus élevé d'après les services de secours :

L'accident dans une ICPE peut produire les mêmes effets que le transport de matières dangereuses : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

En cas d'accident dans une de ces installations, le périmètre de sécurité sera déterminé par les services de secours en fonction de la nature de l'accident.



Les bons gestes/ les bons réflexes

Si vous êtes témoin de l'accident :

donnez l'alerte (sapeurs pompiers -18 ou 112 / police ou gendarmerie - 17) en précisant le lieu et, si possible, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre.

- conformez-vous aux consignes des secours qui demandent soit de se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) soit de quitter rapidement la zone (éloignement d'au moins 300 m).
- si le nuage toxique vient vers vous et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.
- bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêtez la ventilation, éloignez-vous des portes et des fenêtres, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- ne fumez pas.
- coupez le gaz et l'électricité.
- écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles) France Inter GO 1852 m, France Bleu Armorique 103,1FM



Le risque Tempête- Grand froid - Canicule



La canicule

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité estimée à près de 15 000 décès en France : soit les conséquences sanitaires engendrées par une chaleur extrême les plus importantes jamais enregistrées. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour per-

mettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes. Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques, mais aussi, les personnes isolées, sans abri... Les fortes chaleurs sont les plus redoutables durant les premiers jours (le corps n'a pas eu le temps de s'habituer) et si elles se prolongent plusieurs jours sans répit.

Les bons gestes/ les bons réflexes

Avant

- Assurez-vous que votre habitation permet de limiter les conséquences de fortes chaleurs (volet, stores...), que votre réfrigérateur fonctionne correctement,
- Repérez les lieux climatisés proches de votre domicile (cinéma, lieux publics...).



Pendant

- Tenez-vous informés, restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage,
- Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif, évitez les efforts : sport, travaux physiques...
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil,
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.
- Sortez de préférence tôt le matin ou tard le soir,
- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais,
- Rafraîchissez-vous,
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture en plein soleil.

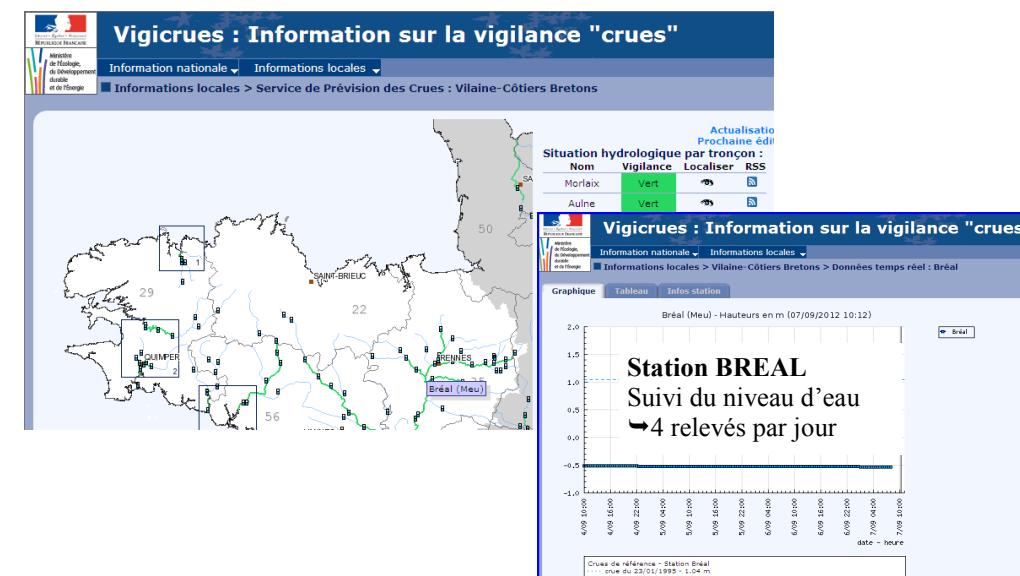


Le risque Inondation

Vigicrues

Le site vigicrues.ecologie.gouv.fr vous informe en temps réel.

La vigilance du risque inondation est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météo. Elle est accessible à tous sous une forme simple et claire.



Les couleurs de vigilance sont données 24h à l'avance

| | |
|--|---|
| | Rouge : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. |
| | Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. |
| | Jaune : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. |
| | Vert : Pas de vigilance particulière requise. |



Le risque Inondation

Les moyens d'alerte

Moyens d'alerte : L'alerte est dans ce cas donnée principalement par téléphone, message dans les boîtes aux lettres, visite à domicile et par voie d'affichage. L'alerte est également diffusée via la radio, la presse, et internet .

Les bons gestes/ les bons réflexes

A l'annonce de pluies intenses (ou de la montée des eaux) :

- fermez portes, fenêtres, aérations et veillez à l'étanchéité des parties basses pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts,
- rehaussez objets et meubles,
- coupez l'électricité et le gaz (notamment en partie basse de l'immeuble) pour éviter électrocution ou explosion,
- rangez au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...),
- déplacez les véhicules susceptibles d'être inondés,
- montez dans les étages avec eau potable, vivres, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments... pour attendre les secours dans les meilleures conditions,
- ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué.



Pendant l'inondation:

- écoutez France Bleu Armorique FM 103.1 ou France Inter GO 1852 m pour connaître les consignes à suivre,
- ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux,
- ne vous engagez pas en zone inondée, vous iriez au devant du danger,
- évacuez seulement si on vous en donne l'ordre.



Après l'inondation :

- aérez et désinfectez les pièces,
- chauffez dès que possible,
- rétablissez l'électricité mais uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche,
- circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...),
- déclarez les dégâts aux compagnies d'assurance et faites-les évaluer par des professionnels compétents dans les délais prévus par les contrats.



Le risque Tempête - Grand froid - Canicule



Le grand froid

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

L'épisode dure au moins deux jours. Une hypothermie (la température du corps descend en dessous de 35°) ou des engelures doivent être signalées aux secours sans tarder. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées ou sous traitement médicamenteux, nourrissons..

Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher, à parler...).

L'action des pouvoirs publics

Le *Plan grand froid* a pour but d'organiser l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes qui le nécessitent en particulier durant les périodes où la baisse des températures aggrave leur situation de fragilité. Même si ce plan concerne en priorité les personnes sans domicile fixe, dans certaines circonstances toute personne fragile (âgée, handicapée, malade, avec enfants...), non chauffée ou mal chauffée dans son logement, entre dans le champ du plan hivernal. Comme pour les autres plans préfectoraux, la mairie a un rôle de relais local.

Les bons gestes/ les bons réflexes

Pour les personnes sensibles ou fragilisées :

- Restez en contact avec votre médecin,
- Evitez un isolement prolongé.
- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent,
- Evitez les sorties le soir et la nuit.
- Habiliez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Evitez les efforts brusques.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ;
- Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé .



Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.



Le risque Tempête- Grand froid - Canicule

La tempête



des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes). Les conséquences d'une tempête sont bien souvent des chutes d'éléments de construction et d'installation de chantiers provisoires (grues, échafaudages), des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures, la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication. Elle est parfois accompagnée de pluies abondantes pouvant provoquer des inondations, des coulées de boues, ou des glissements de terrains.

Sur la Commune comme sur tout le territoire départemental, le principal risque lié à un phénomène météorologique est le *risque tempête*. A l'intérieur

Les bons gestes/ les bons réflexes

Avant

Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés,
Gagner un abri,
Rentrer le bétail et le matériel,,
Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette,
Vérifier l'état des fermetures et de la toiture,
S'informer du niveau d'alerte (sites météo),
Ecouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde



Pendant

S'informer du niveau d'alerte (sites météo.fr), des messages météo sur les médias (TV, radios, etc.) des consignes des autorités
Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.

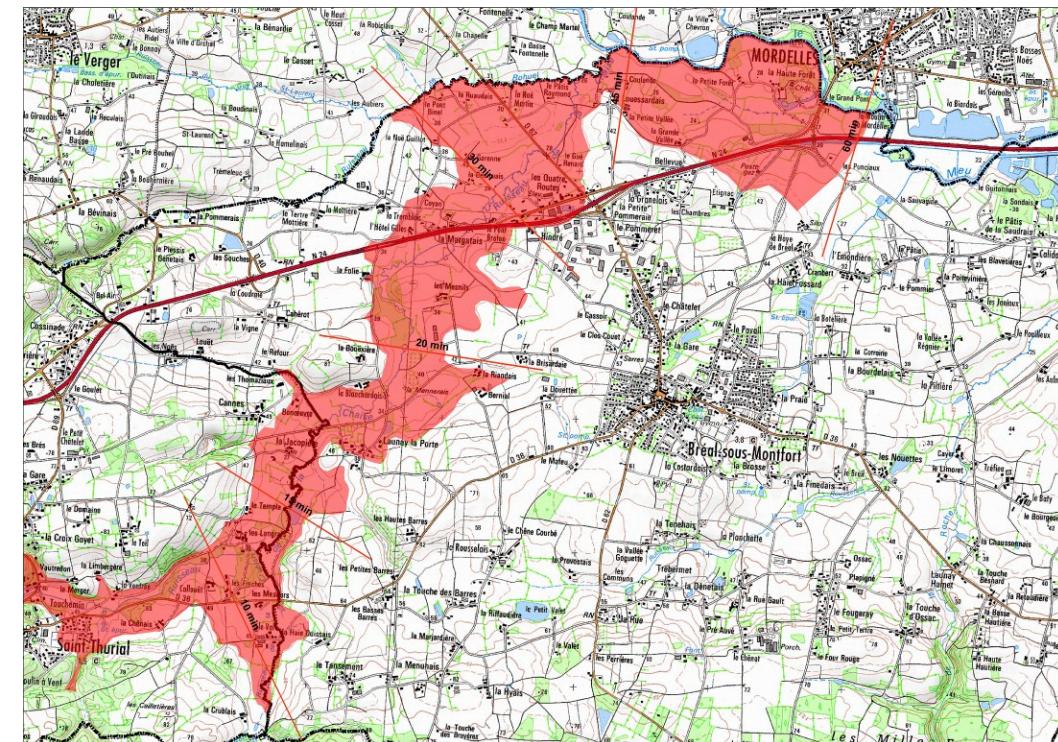


Après

Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) couper branches et arbres qui menacent de s'abattent,
Ne pas toucher les câbles tombés à terre.



Le risque Rupture d'un barrage



LE BARRAGE DE SAINT THURIAL ET LA PRISE D'EAU

Le barrage contient 14,5 millions de mètres cubes.

COMMENT SE PRODUIRAIT LA RUPTURE ?

Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible ; la situation de rupture pourrait venir de l'évolution plus ou moins rapide

d'une dégradation de l'ouvrage ou de violentes secousses sismiques.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion.

TEMPS DE PROPAGATION SUR LA COMMUNE DE BREAL SOUS MONTFORT EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE :
55 mm à 1 h 14 mm

Les bons gestes/ les bons réflexes

Mêmes consignes qu'en cas d'inondation

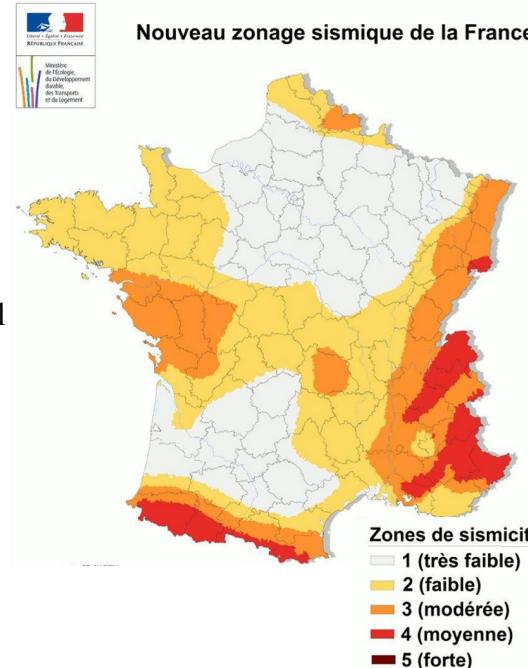


Le risque Sismique

On distingue les séismes :

- d'origine tectonique, dus aux mouvements des plaques constitutives de l'écorce terrestre.
- d'origine volcanique dus aux mouvements des magmas dans les chambres magmatiques des volcans
- d'origine humaine dus au remplissage de retenues de barrages, à l'injection ou l'exploitation de fluides dans le sous-sol ou encore à l'explosion dans les carrières ou de bombe nucléaire.

Le département d'Ille-et-Vilaine est classé **en zone 2**, c'est à dire, avec des risques de sismicité faibles.



Les bons gestes/ les bons réflexes

Avant

Le tremblement de terre est un phénomène brutal, il est donc important de connaître en amont les consignes de sauvegarde.

Pendant

- Dans la rue, s'éloigner des constructions.
 - A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur.
- Au volant, rester dans son véhicule, éloigné de ce qui risque de tomber.



Après

- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme.
- Evacuer l'immeuble sans utiliser les ascenseurs.
- Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets.
- Ne pas téléphoner



Le risque Tempête - Grand froid - Canicule

La Commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chute de neige / verglas et grand froid, canicule, tempête, orage,...

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse...).

Le site de météo France (www.meteo.fr ou **0 892 68 02 35 ou 3250**) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte.

les personnes sensibles de votre entourage (enfants, personnes âgées, personnes sous traitement médical ou isolées, voisins, famille...) au besoin, peuvent se signaler sur le registre municipal.



Rouge : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics

Orange : Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Canicule



Grand Froid



Tempête